

Entente de bassin B.2.3.1.1-2013-06

La présente entente constitue un contrat volontaire. Elle identifie des engagements et/ou des actions pour la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs du Plan directeur de l'eau. Les parties conviennent que leurs engagements contenus dans la présente constituent des obligations volontaires et morales.

Conformité au Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François

Orientation B.2 Valoriser, maintenir et restaurer l'habitat faunique aquatique

Objectif général B.2.3 Assurer la protection de l'habitat des poissons de pêche sportive dans le bassin versant

Objectif spécifique B.2.3.1 Assurer la protection de l'habitat des poissons de pêche sportive dans le bassin versant du Grand lac Saint-François

Action B.2.3.1.1

Réaliser une étude complète sur l'impact du marnage sur l'habitat des poissons de pêche sportive au Grand lac Saint-François

Mise en contexte : Depuis de nombreuses années, on observe une diminution de la santé des populations de poissons dans le Grand lac Saint-François, notamment le doré jaune. Le marnage important a été nommé comme ayant un effet potentiel sur la santé du lac et, par le fait même, sur la population de poisson. Par l'entremise du Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches, le Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François et ses partenaires ont donc entrepris, avec un groupe de chercheurs, d'identifier le rôle du marnage sur l'état de santé du lac, notamment avec la collaboration du Centre d'expertise hydrique du Québec pour le partage de données.

Comité local de bassin versant	Cours d'eau ou lac
Grand lac Saint-François	Grand lac Saint-François et ses affluents

Localisation du projet

Région administrative	MRC
Estrie	MRC Le Granit
Chaudière-Appalaches	MRC des Appalaches

Type d'action : Acquisition de connaissances

Promoteurs

Nom	Rôle
Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches	Promoteur du projet. Administrer l'entente financière avec la Fondation de la faune du Québec et le groupe de chercheurs et participer à la recherche de solutions.
RGPLSF	Personne ressource pour le groupe de recherche et le lien avec la communauté.

Partenaires

Nom	Rôle
ARGLSF	Participer à la recherche de solutions et contribuer financièrement au projet
Centre des sciences sur la biodiversité du Québec	Encadrer les étudiants gradués dans leurs travaux de recherche et proposer des recommandations de gestion
Parc national Frontenac	Contribuer aux recherches sur le plan de la logistique et participer à la recherche de solutions

Financement

Fondation de la Faune du Québec
MITACS
Municipalités riveraines
Association des riverains du GLSF

Indicateurs de réussite pour la présente entente

Déterminer si la qualité de l'eau et l'abondance de cyanobactéries ont varié dans les derniers 200 ans au Grand lac Saint-François

Déterminer si la construction et l'opération du barrage Jules-Allard ont influencé la qualité de l'eau et l'abondance de cyanobactéries.

Déterminer si l'abondance de poisson et l'abondance de zoobenthos sont plus faibles au Grand lac Saint-François comparativement à un lac qui ne subit pas le même niveau de marnage annuellement.

Déterminer si la structure de la communauté de poisson et de zoobenthos du Grand lac Saint-François est significativement différente comparativement à d'autres lacs qui ne subissent pas un niveau de marnage aussi important annuellement.

À l'issue du projet de recherche, avoir élaboré des recommandations pour la gestion du barrage Jules-Allard et avoir entamé des démarches permettant l'adoption de certaines des recommandations.

Échéancier prévu : 31 mars 2015

Entente signée à Sainte-Praxède Le 18 avril 2011

Guy Lessard

Conseil régional de l'environnement de
Chaudière-Appalaches

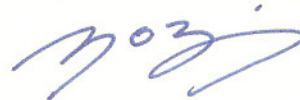
René Charest

RPGLSF



Éric Lessard

Parc national Frontenac



Christian Nozais

Centre des sciences sur la biodiversité du
Québec

Roger Lamothe

Association des riverains du Grand lac Saint-
François